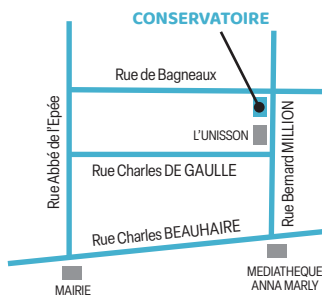


## COMMENT S'INSCRIRE ?

Des tarifs attractifs, des formalités simples. Il suffit de fournir au moment de l'inscription :

- une fiche de renseignements
- un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique de la danse
- un justificatif de domicile + livret de famille pour les premières inscriptions (enfants et adultes)
- une attestation d'assurance responsabilité civile et/ou extrascolaire

Pour toute inscription, aller sur le site internet de la ville rubrique (Mes services en lignes/Conservatoire) prendre un rendez-vous en ligne ➔



### Horaires d'ouverture

<b>Lundi</b>	9h - 12h / 13h30 - 18h
<b>Mardi</b>	9h - 12h / 13h30 - 18h
<b>Mercredi</b>	9h - 12h / 13h - 20h
<b>Jedi</b>	9h - 12h / 13h30 - 18h
<b>Vendredi</b>	9h - 12h / 13h30 - 20h
<b>Pendant les vacances scolaires</b>	
<b>Du lundi au vendredi</b>	9h - 12h / 13h30 - 17h30

## TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MUSIQUE ET DANSE	Commune			Hors commune	
	Enfants	Adultes	Étudiants	Enfants	Adultes
Initiation artistique 1 musique et danse Grande section de maternelle (5 ans)	81			162	
Initiation artistique 2 musique et danse CP (6 ans)					
DANSE / THÉÂTRE	Commune			Hors commune	
CI, CII, CIII	141	185	156	282	370
MUSIQUE	Commune			Hors commune	
CI, CII (FM + instrument + pratique collective)	156	227	156	312	454
CIII (instrument + pratique collective)	112	203	156	224	406
2 <sup>e</sup> instrument à partir du cycle II	97	145	97	194	290
Instrument seul	878 (et selon places disponibles)				
Pratique collective seule	114				
Plusieurs pratiques collectives	171				
Participation cérémonies	Abattement de 20% sur cotisation instrumentale				
Location instrument 1 <sup>re</sup> année	61	90	61	90	129
Location instrument 2 <sup>e</sup> année	117	147	117	192	279
Location instrument 3 <sup>e</sup> année et suivantes	147	174	147	250	289
Pénalités de retard de restitution d'instrument	61				
Stages danse/musique	Elèves inscrits : gratuit Elèves non inscrits : 30 / jour et 58 / week-end				
Location de costume / jour	33			36	

Ville de Saint-Jean de la Ruelle - Avril 2026 - ne pas jeter sur la voie publique

## Ville de Saint Jean de la Ruelle



# Rentrée 2026 > 2027

## Conservatoire à Rayonnement Communal

29, rue Bernard MILLION - Saint Jean de la Ruelle - 02 38 79 58 52  
conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr

www.ville-saintjeandelaruelle.fr - @culturesjr





### Inscriptions et réinscriptions des élèves :

Du 15 juin au 17 juillet 2026  
et du 17 août au 4 septembre 2026.

### Reprise des cours :

Le 7 septembre 2026.

### Reprise des cours d'ensembles et d'orchestres :

Le 14 septembre 2026  
(orchestre à cordes cycle I, II et III,  
orchestre d'harmonie cycle I, II et III,  
ensemble de cuivres, ensemble  
de guitares).

### Réinscriptions et inscriptions :

En vue de fixer les horaires  
de cours de l'année scolaire,  
des rendez-vous seront pris  
avec les professeur.e.s entre  
le 31 août et le 4 septembre 2026.  
Un planning précisant les dates  
sera affiché au Conservatoire.

La création de l'école de musique de Saint Jean de la Ruelle, en 1974, est née de la volonté de la ville de favoriser l'accès du jeune public à la culture et l'initier aux différentes disciplines artistiques.

La Maison de la Musique et de la Danse, inaugurée en 1986, abrite le Conservatoire, labellisé Conservatoire à Rayonnement Communal depuis 2004 (dont l'agrément a été renouvelé par le ministère de la Culture en décembre 2020). Il compte actuellement 390 élèves, 28 enseignant.e.s et propose une trentaine de disciplines. En constante amélioration pour répondre aux besoins des publics enfants, jeunes et adultes, les enseignements sont régulièrement enrichis.

### Un enseignement adapté à chacun et orienté vers les pratiques collectives

Le Conservatoire tient une place essentielle dans la vie de la commune, en proposant des spectacles, galas, concerts et animations. Il donne également une large place aux arts visuels en accueillant plusieurs expositions annuelles (peinture, photographie, art urbain...). Des partenariats sont développés avec les structures municipales (heures musicales décentralisées) et associatives afin de permettre au Conservatoire de rayonner dans la ville, dans ses quartiers et auprès de l'ensemble des publics. Priorité est donnée pour permettre l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques, notamment avec une politique tarifaire volontariste.

N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire.

## BIENVENUE DANS NOTRE CONSERVATOIRE

### ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MUSIQUE ET DANSE

#### INITIATION ARTISTIQUE 1 :

Musique et danse (GSM) 5 ans.

#### INITIATION ARTISTIQUE 2 :

Musique et danse (CP) 6 ans.

### ENSEIGNEMENT MUSICAL

#### CURSUS : CYCLE I

Pour les 2 premières années :  
chorale + atelier instrumental + cours  
d'instrument individuel. *2h/semaine.*

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année :  
Atelier formation musicale + ensemble  
instrumental + cours individuel d'instrument.  
*2h15/semaine.*

#### CURSUS : CYCLE II

Formation musicale + cours individuel  
+ pratique collective obligatoire.  
*3 à 4h/semaine.*

#### ORCHESTRES ET ENSEMBLES :

Harmonie cycle 1, harmonie cycle 2 et 3,  
orchestre à cordes cycle 1, orchestre à cordes  
cycle 2 et 3, ensemble de guitares cycle 1,  
ensemble de guitares cycle 2 et 3, atelier piano  
(cycle I), atelier jazz, big band, ensemble de  
cuivres, ensemble de bois, orchestre adultes  
cycle I.

#### ADOLESCENTS :

Atelier formation musicale + instrument :  
*1h30/semaine.*

#### ADULTES :

Cours individuel d'instrument + orchestre  
adultes débutants : *1h30/semaine.*

### DISCIPLINES INSTRUMENTALES ENSEIGNÉES :

Flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone,  
trompette, cor, trombone, cor, tuba, violon,  
alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique,  
guitare électrique, guitare basse, piano,  
accordéon, percussions, chant lyrique, chant  
variétés et MAO (Musique Assistée par  
Ordinateur).

### ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE

#### INITIATION DANSE :

Initiation à la danse (CE1) 7ans.

#### CURSUS DANSE CLASSIQUE ET/ OU DANSE CONTEMPORAINE AVEC FORMATION MUSICALE DANSEUR

À partir du CE2 (8 ans).

La danse classique met l'accent sur le  
placement du corps permettant d'acquérir,  
équilibre, souplesse et rigueur.

La danse contemporaine s'articule entre  
cours techniques et ateliers d'exploration du  
mouvement et de l'expression personnelle.

En première année les élèves suivent  
obligatoirement un cours de danse classique et  
un cours de danse contemporaine.

À l'issue de la première année les élèves  
choisissent soit :

- une des deux disciplines.
- de poursuivre les deux disciplines.
- d'opter pour une dominante (classique ou  
contemporaine).

#### HORS CURSUS :

Cours ados-adultes en danse classique  
et danse contemporaine.